

En application de l'article 11 du contrat de courtage, le présent document fixe les règles d'utilisation de l'Espace courtiers mis à disposition par Retraites Populaires. Par sa signature, le courtier s'engage à respecter et faire respecter les règles d'utilisation de l'Espace courtiers. Toute violation de celles-ci entraîne la résiliation immédiate du contrat de courtage.

### **Accès à l'Espace courtiers**

Le courtier soussigné utilise, sous son entière responsabilité, les prestations de l'Espace courtiers pour tous ses clients ou prospects qui ont conclu ou qui vont conclure un contrat avec Retraites Populaires, Profelia Fondation de prévoyance et le Fonds de prévoyance de la Société Vaudoise de médecine.

L'accès à l'Espace courtiers s'effectue au moyen de codes d'accès, lesquels sont strictement confidentiels.

Le courtier communique à Retraites Populaires la liste des personnes autorisées (ci-après l'utilisateur/les utilisateurs) et leurs coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone).

L'utilisateur est responsable de communiquer immédiatement à Retraites Populaires tout changement concernant ses coordonnées.

Le courtier assume l'entière responsabilité du respect du contenu de la présente annexe par les utilisateurs.

Lorsqu'il souhaite donner l'accès à l'Espace courtiers à un nouvel utilisateur, le courtier demande de nouveaux codes d'accès à Retraites Populaires et lui communique les coordonnées du nouvel utilisateur.

Lorsqu'un utilisateur n'est plus autorisé à accéder à l'Espace courtiers, le courtier doit demander le blocage des codes d'accès à Retraites Populaires.

Retraites Populaires est autorisée à bloquer en tout temps, sans indication de motifs, ni avis préalable, l'accès du courtier ou d'un utilisateur à l'ensemble ou à une partie des prestations de l'Espace courtiers, si elle estime qu'une telle mesure est justifiée.

Retraites Populaires se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès à l'Espace courtiers, en particulier à des fins de maintenance et pour l'adaptation du système ou si elle décèle des risques en matière de sécurité.

### **1. Prestations de l'Espace courtiers**

L'accès à l'Espace courtiers permet au courtier et aux utilisateurs d'utiliser les prestations mises à disposition dans le cadre de cet Espace.

Les prestations offertes dans le cadre de l'Espace courtiers sont exclusivement du ressort de Retraites Populaires qui se réserve le droit de les compléter, les modifier ou les restreindre à tout moment.

### **2. Accès électronique aux documents**

Le courtier et les utilisateurs prennent note que les communications faites au courtier/à l'utilisateur, par le biais de l'Espace courtiers, notamment les décomptes de commission et les communications en lien avec les contrats sont mis à disposition sous forme électronique exclusivement. Ces documents ne sont pas envoyés par courrier, sous forme imprimée.

Tous les documents concernant les contrats sont mis à disposition du courtier/de l'utilisateur dans l'Espace courtiers et sont adressés aux clients par Retraites Populaires.

### **3. Devoirs de diligence des utilisateurs**

Le courtier et les utilisateurs déclarent connaître les risques liés à la consultation et aux échanges de données passant par internet. Ils s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter l'accès à l'Espace courtiers aux seules personnes autorisées.

Le courtier et les utilisateurs prennent toutes les mesures nécessaires au respect de la législation sur la protection des données conformément à l'annexe 4 du contrat de courtage.

### **4. Exclusion de la responsabilité de Retraites Populaires**

Retraites Populaires observe la diligence conforme aux usages s'agissant des informations d'ordre général mises à la disposition du courtier et des utilisateurs dans l'Espace courtiers. Toute garantie ou responsabilité supplémentaire est exclue quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces données qui sont fournies sans engagement de la part de Retraites Populaires.

De même, les informations d'ordre général figurant sur l'Espace courtiers ne constituent pas des offres liant Retraites Populaires à moins que cela ne soit expressément stipulé.

### **5. Supports technique et métier**

Pour toutes les questions relatives à l'utilisation de l'Espace courtiers, les utilisateurs ont la possibilité de contacter Retraites Populaires.

Support technique 021 348 28 38  
sd-courtiers@retraitespopulaires.ch

Support métier 021 348 27 27  
partenaires@retraitespopulaires.ch